



DATE DE PUBLICATION : 10 novembre 2025

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central extraordinaire du 12 novembre 2025 à compter de 17h30.

Fait à Paris, le 10 novembre 2025

François VILLEROY DE GALHAU